



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Procès-verbal de la séance **ordinaire** ajournée du 28 juin 2011 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert (Québec) le 5 juillet 2011.

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et la présidente, Madame Moira Bell, a déclaré la séance ouverte à 19 H 55 .

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Bell	D. Gareau	N. Nichols
F. Blais	D. Horrocks	S. Rasmussen
P. Booth Morrison	D. Lamoureux	G. Sastre
K. Cameron	M. L'Heureux	D. Smith
P. D'Avignon	L. Llewelyn Cuffling	PARENTS – P. Chouinard, D. Copeman
H. Dumont		

Regrets: A. Capobianco Skipworth, M. Cloutier M. Gour,

Absent : D. Guerriero

Aussi présents

Sylvain Racette, directeur général
Pierre Farmer, directeur général adjoint
Denise Paulson, secrétaire générale
Michel Bergeron, directeur des ressources financières
Lyse Gendron-Brodeur, directrice des écoles secondaires
Wendy Bernier, dir. intérimaire des ressources humaines
Mary Williams, directrice des écoles primaires
Gail Somerville, directrice des services complémentaires

Présence notée

Natalie McCarthy

Résolution B388-20110705

MODIFICATION DU CONTRAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Cameron, appuyé par la commissaire Smith, que la présidente soit autorisé à signer, au nom de la commission scolaire, le contrat modifié du protecteur de l'élève pour la durée de son mandat, lequel termine le 30 juin 2013.

CONTRE 1 (D. LAMOUREUX)
ADOPTÉE

Résolution B389-20110705

DÉSIGNATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

ÉTANT DONNÉ que le conseil, en vertu de la résolution B273-20090317, a nommée des personnes chargées de faire l'examen de plaintes dont le mandat termine le 30 juin 2011;

ÉTANT DONNÉ que ce Règlement 2: Code d'éthique et de déontologie pour les commissaires, adopté par résolution B239-20080708, stipule que le conseil désigne, par résolution, des personnes chargées de faire l'examen de plainte portée contre un commissaire;

ÉTANT DONNÉ que ces personnes sont intéressés à renouveler leur mandat dans ce dossier;

IL EST RÉSOLU par la commissaire Horrocks, appuyé par la commissaire Dumont, que M. Brian O'Boyle et M. Don Hossack soient désignés personnes chargées de faire l'examen de plainte portée contre un commissaire pour la Commission scolaire Riverside;

QUE leurs mandats soient du 1 juillet 2011 au 30 juin 2013; et

QUE la présidente soit autorisée à signer les contrats au nom de la commission scolaire.

CONTRE 3 (Commissaires Morrison et Lamoureux)

ABSTENTIONS 2

POUR 7 (Commissaire Cameron)

ADOPTÉE

Résolution HR296-20110705

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Lamoureux, appuyé par la commissaire Smith, que **Lucie Roy** soit nommée au poste de directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle à partir du 6 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution HR297-20110705

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE ADJOINTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE HERITAGE

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Gareau, appuyé par la commissaire Copeman, que **Dianne Kilpatrick** soit nommée au poste de directrice adjointe de l'école secondaire régionale Heritage à partir du 6 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR221-20110705

OCTROI D'UN AVIS DE CHANGEMENT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE GÉNÉRATRICE ÉLECTRIQUE À L'ÉCOLE RÉGIONALE SECONDAIRE HÉRITAGE AINSI QUE L'AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF :

ÉTANT DONNÉ que la Commission scolaire Riverside a demandé, par Résolution MR195-20100629, les argents nécessaires en vue de procéder au remplacement d'une génératrice électrique à l'école régionale secondaire Héritage;

ÉTANT DONNÉ l'allocation accordée par le MÉLS, à l'intérieur de la Mesure Maintien des bâtiments, en vue de procéder au remplacement d'une génératrice électrique à l'école régionale secondaire Héritage;

ÉTANT DONNÉ que Constructions R.D.J. Inc., entrepreneur général, a obtenu un contrat par soumission publique pour la construction du nouveau centre administratif de la Commission scolaire Riverside adjacent à l'école régionale secondaire Héritage;

ÉTANT DONNÉ que cette génératrice servira aussi le nouveau centre administratif;

ÉTANT DONNÉ qu'après négociations et analyse par les professionnels, un avis de changement a été préparé et est présenté afin d'inclure le remplacement de la génératrice électrique au projet de construction pour un montant maximum de 300 000,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Cameron, appuyé par le commissaire Sastre, que le Directeur général soit autorisé à signer un avis de changement afin d'ajouter au contrat le remplacement de la génératrice électrique à l'école Héritage pour un montant maximum de 300 000,00 \$.

EN PLUS de déléguer au directeur général et au directeur général adjoint le pouvoir d'autoriser, à l'intérieur de leur niveau de délégation, un dépassement d'une tranche supplémentaire de 75 000,00 \$ pour des dépenses supplémentaires encourues durant l'été 2011 relatives à la construction du nouveau centre administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Morrison, appuyé par le commissaire Blais, que la séance soit levée à 20 h 10.

Moira Bell, présidente

Denise Paulson, secrétaire générale